

Commune DE SCHAERBEEK
Urbanisme et Environnement
Madame C. JODOGNE
Echevine
Place Colignon
B – 1030 BRUXELLES

V/réf. : 2013/550=208/002 (corr. Mme K. schmitz)
N/réf. : AVL/KD/SBK-2.282/s.551
Annexe : /

Bruxelles, le

Madame l'Echevine,

Objet : SCHAERBEEK. Avenue Paul Deschanel, 2.
Changement d'affectation du rez-de-chaussée de logement en commerce.
Demande de permis d'urbanisme – Avis de la CRMS

En réponse à votre lettre du 26 février 2014, en référence, reçue le 28 février, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 12 mars 2014.

La demande concerne un immeuble qui se situe dans la zone de protection du Mât électrique de Jacques de Lalaing, au croisement des avenues Louis Bertrand, Paul Deschanel et Voltaire. Elle vise l'extension d'un des commerces situés au rez-de-chaussée et son changement d'utilisation en boulangerie/pâtisserie.

Les travaux prévoient notamment la modification de l'aspect de la façade du rez-de-chaussée. L'ensemble des menuiseries seraient conservées, le sens d'ouverture de la porte d'entrée (vitrine) serait inversée et l'allège reconstruite à l'identique. La porte serait surmontée d'une tente solaire enroulable. Deux enseignes seraient placées au-dessus des deux vitrines. Dans la zone extérieure, le dallage en béton serait remplacé par un plancher en bois pour une terrasse destinée à la clientèle.

A l'examen du dossier, il apparaît que les interventions projetées n'auraient pas d'impact sur le Mât de Lalaing. La CRMS insiste toutefois pour que la mise en œuvre du changement de sens de la porte d'entrée soit réalisée dans les règles de l'art afin que cette intervention ne se remarque pas. N'ayant pas de détail de la tente solaire projetée et vu la qualité architecturale de l'immeuble, en particulier le rez-de-chaussée, la Commission demande que le dispositif soit réalisé de manière sobre et dans des matériaux de qualité (pas de PVC).

S'il y a lieu, la DMS formulera en Commission de concertation les autres remarques qu'appellerait la demande (respect du RRU).

Veuillez agréer, Madame l'Echevine, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme M. Kreutz (par mail Mmes M. Kreutz, M. Muret, L. Leirens, N. De Saeger, MM. Th. Wauters, H. Lelièvre) – A.A.T.L. – D.U. : Mme V. Henry.